



Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le **14 AVR. 2026**  
ID : 033-213302078-20260408-DELIB202639-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 AVRIL 2026

### DELIBERATION 2026.39 – TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL ET REPARTITION DE LA RECETTE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	01 AVRIL 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	08 AVRIL 2026
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	4	Secrétaire de séance	Mme Aïnhua GUIBERT Conseillère Municipale

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 <sup>er</sup> Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
FLAHAUT Serge, Adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM		X		M Thierry DUBREUIL
GUIBERT Aïnhua, CM	X			
FABERES Denis, CM		X		Mme Caroline GLIZE
BANYMANDHUB Sarah, CM		X		M. Joel MASSY
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENEBRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmina, CM	X			
BEAURAIN Lucas, CM	X			
PIERRE Julia, CM	X			
De NARDI Jean-Paul, CM	X	X		M. Serge FLAHAUT
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			



**Délibération 2026.39**

**TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL  
 ET RÉPARTITION DE LA RECETTE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2223-13 relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L.223-14 relatif aux types de concession, ainsi que les articles L.2223-15 et R.2223-11 relatifs à la tarifications concession ;

Vu la délibération n°2019-37 du 24 septembre 2019 portant tarifs du cimetière ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 1er avril 2026,

Considérant qu'il convient à ce jour de prendre en compte une répartition de la recette issue des concessions entre le budget communal et celui du Centre Communal d'Action Sociale de la commune comme historiquement pratiquée,

Il est proposé d'appliquer les droits de place et de redevance d'occupation du domaine public comme suivant à compter du 10 avril 2026 :

DEPOSITOIRE	DUREE	TARIFS
		De 1 à 90 jours
	De 3 à 6 mois	40,00€ / mois
COLUMBARIUM	10 ans	2 urnes / 370,00€
	15 ans	2 urnes / 400,00€
	10 ans	4 urnes / 500,00€
	15 ans	4 urnes / 600,00€
CAVEAU	30 ans	2m*3m / 600,00€
	30 ans	1,5m*3m / 560,00€
PLEINE TERRE	15 ans	2m*1m / 260,00€

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Mme. Valérie SARRAUTE, Adjointe au Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **APPROUVE**, les tarifs des concessions du cimetière communal tels que visés ci-dessus, au 10 avril 2026,
- **ADMET** que les recettes correspondantes seront imputées pour 2/3 sur le budget communal et pour 1/3 sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

14 AVR. 2026

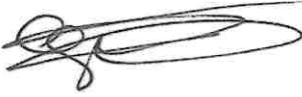
ID : 033-213302078-20260408-DELIB202639-DE

Publiée le

Fait à Izon, le 08 avril 2026

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Aïnhua GUIBERT



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

\*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,  
\*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)